

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie
= Swiss journal of sociology

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Soziologie

Band: 12 (1986)

Heft: 3

Artikel: Luttes urbaines à Genève

Autor: Cordey, Philippe / Gfeller, Philippe / Martin, Josée

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-815030>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LUTTES URBAINES A GENEVE

*Philippe Cordey **, *Philippe Gfeller *** et *Josée Martin ****

* Route du Vélodrome 1, CH - 1228 Plan-les-Ouates/GE

** Rue Necker 17, CH - 1201 Genève

*** Claie-aux-Moines, CH - 1073 Savigny/VD

1. Introduction

C'est l'école de Chicago qui, en se préoccupant des problèmes engendrés par l'exubérance urbaine des agglomérations en pleine expansion désigne, dès la fin du siècle passé, la ville et les phénomènes qui s'y déroulent, comme objet sociologique. Par analogie avec l'écologie végétale, les recherches entreprises tendent à démontrer que les groupes sociaux s'affrontent sur le terrain de l'appropriation urbaine à travers des processus de domination, de compétition, de compromis ou d'assimilation, ce qui permet la construction de modèles de croissances urbaines.¹ L'aboutissement, c'est une théorie de l'espace explicite du développement des villes et de leur division interne à partir des comportements individuels et collectifs illustrant les motivations et finalités des pratiques que les hommes ont de la cité. De façon générale, les processus ainsi dévoilés par l'analyse des modes d'appropriation spatiale ne débouchent pas sur une véritable problématique de la production de l'espace à partir des mécanismes de pouvoir qui régulent l'ensemble des rapports sociaux. Cependant, en donnant naissance à la sociologie et à l'anthropologie urbaines, l'école de Chicago démontre l'ampleur des phénomènes sociaux urbains qui seront traités par différents courants sociologiques et anthropologiques dans de nombreux pays. Ainsi, U. Hannerz, dans sa recherche de savoir comment définir la ville comme objet sociologique, privilégie d'abord une sociologie des acteurs (Hannerz, 1983). Se réclamant du courant interactionniste, il fait une distinction entre une anthropologie dans la ville et une anthropologie de la ville. Par rapport à la sociologie urbaine, cela revient à distinguer une sociologie de la ville et une sociologie des acteurs. La réflexion au sujet de cette double échelle d'appréhension du sens de

¹ Voir Caplow Théodore (1970), *L'enquête sociologique*, A. Colin, Paris. Voir également Grafmeyer Yves & Joseph Isaac (présentation de) (1979), *L'Ecole de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, Ed. du champ urbain, Paris. Voir encore Hannerz Ulf (1983), *Explorer la ville*, Ed. de Minuit, Paris.

l'organisation de la ville rend explicite ce que les acteurs cherchent implicitement dans les relations qu'ils entretiennent avec leur environnement physique et humain.

En France, M. Castells définit l'urbain comme le lieu des processus de reproduction de la force de travail, en d'autres termes le lieu de la consommation collective (Castells, 1972). Aussi originale et attrayante que soit cette thèse, elle a heurté des positions de chercheurs. H. Lefebvre, dans son plaidoyer pour la ville, désigne l'urbain comme le véritable support des forces sociales (Lefebvre, 1968). Le phénomène de division spatiale entre les activités de consommation collective et les activités économiques n'est en fait qu'un appauvrissement de ce que devrait être la réalité urbaine. Pour H. Lefebvre, cette réalité n'est jamais définitivement accomplie. Elle est un possible que les acteurs sociaux doivent chercher à atteindre à travers des relations à concevoir pour donner son véritable sens "objectif" à l'urbain, pour faire de la cité un lieu de création et non de soumission à des stratégies de classes (Lefebvre, 1970). A ce niveau de l'analyse, la qualité des relations que les groupes d'acteurs entretiennent entre eux dans les modes d'appropriation et d'aménagement de l'espace doit être présentée.

L'espace est un produit social créé sur la base d'un réseau d'échange et de communication médiatisé par un mode de production. Concept fondamental autour duquel s'organise la société (Fossaert, 1977), ce mode se réalise par la mise en place d'un double système relationnel qui lie chaque acteur à une organisation spatiale et sociale propre à chaque société : l'organisation spatiale consiste en un agencement horizontal des actions et localisations humaines et que l'on peut appréhender à différentes échelles géographiques. L'organisation sociale, quant à elle, consiste en un agencement vertical et hiérarchisé des acteurs sociaux opéré à partir de l'influence que ces derniers exercent sur l'organisation spatiale. Toute relation contient une information considérée comme un ensemble de signes qui nous renseignent sur la forme et le contenu d'un objet, d'une activité ou d'un message quelconque. A travers son interprétation, cette information devient un produit socio-culturel indissociable d'une certaine représentation de la réalité. Dans chaque relation établie, un acteur est à la fois émetteur et récepteur d'informations. Le pouvoir contenu dans cette relation vient de la possibilité ou non pour cet acteur de contrôler le sens du flux informationnel dans le but d'imposer sa propre représentation de la réalité. Sur le plan urbain, le pouvoir est l'organisation sociale par laquelle une minorité d'acteurs, les décideurs/aménageurs (pôle émetteur) entretient les conditions de domination sur des acteurs dominés, les usagers (pôle récepteur). Une grande part du sens à accorder à la lutte urbaine vient de la

nécessité de reconnaître la valeur des flux informationnels venant des usagers et de rétablir par là une symétrie relationnelle.

La ville constitue une production sociale qui résulte d'un mécanisme inventif et évolutif de transformation d'un espace par les groupes sociaux qui l'occupent. Elle représente également le lieu de contradiction des rapports sociaux, qui révèlent les divers projets socio-économiques et politiques élaborés au sein de toute entité sociale. Ainsi apparaissent des pratiques individuelles et collectives formatrices d'une dynamique que nous tenterons d'aborder sous l'angle particulier de la lutte urbaine genevoise. Dans cette optique, notre problématique met en évidence un système d'intentions mis en place par des groupes d'acteurs dans le but d'identifier et de valoriser le rôle de l'habitant et de ses organisations face à leur environnement quotidien, coulisse et/ou décor de leur dynamique comportementale et des représentations qu'ils désirent en donner (Goffman, 1973). Un habitant à la recherche de son autonomie (Médam, 1976), hors des schémas organisationnels qui le réduit souvent au rôle unique d'utilisateur de l'espace qu'il produit.

Dans notre reconnaissance du véritable sens à accorder à la lutte urbaine, nous avons privilégié une catégorie d'acteurs, celle des groupes de quartier. Cela ne signifie pas pour autant l'exclusion des autres groupes cités. Tous participent à ce large mouvement d'émergence d'un projet de société encore mal défini mais dont l'intention est d'aboutir à une nouvelle définition des rapports de production à l'échelle de la ville d'abord, de la société ensuite. Les luttes urbaines peuvent-elles jouer le rôle de catalyseur pour un tel changement social ? C'est l'analyse des groupes d'acteurs et de leurs intentions qui nous permettra de répondre à cette question sur le plan genevois. Notre définition de la lutte urbaine pourra sembler réductrice au lecteur parce qu'elle feint d'ignorer des groupements jouant un rôle fondamental dans la recherche d'une transformation de la société et qui s'activent, entre autres, au sein de la production urbaine : groupements alternatifs, de femmes, écologistes, etc. ... (Bassand, 1984). Notre mise en valeur des groupes de quartier se justifie dans la mesure où ceux-ci proposent un projet politique particulier au quartier et à la ville mais porteur également d'une intention plus globale à l'échelon de la société tout entière. Et surtout, ces groupes valorisent l'habitant comme acteur social, possible maître de son destin, contrairement à la plupart des autres qui placent leurs acteurs en position de simples usagers.

L'étude de cas des groupes de quartier genevois tente d'approfondir la question que de nombreux chercheurs ont soulevée, à savoir : l'action de ces groupes ne représente-t-elle pas un simple

mécanisme de régulation sociale dont l'intention politique ne remet pas en cause les options productivistes des décideurs/aménageurs ? Au contraire, faut-il considérer une telle action comme un mécanisme de transformation sociale qui participe d'un mouvement plus vaste porteur d'un possible changement social ? Ou encore, convient-il de saisir cette action comme une occasion de rénovation du mouvement ouvrier, cherchant par là à stimuler sa faible volonté interventionniste auprès des instances productivistes ? La question est importante parce que les trois visions proposées correspondent aux différents niveaux d'appréhension de la réalité de la lutte urbaine.

2. La mesure du "vide social"

Pour le canton et la ville de Genève, la seconde moitié du dix-neuvième siècle fut une période de remise en cause totale du développement urbain et économique entretenu jusqu'alors par le régime conservateur. Sur le plan économique, la Genève radicale, née de la révolution de 1846, s'installait dans le mode de production industriel. Pour être véritablement efficace, cet essor devait s'inscrire à l'intérieur d'une restructuration morphologique de l'espace urbain. C'est avec le démantèlement des anciennes fortifications entourant la ville et l'urbanisation des terrains ainsi libérés que Genève entra, en 1850, dans la modernité. Conçue comme un véritable remède socio-économique, l'intervention sur le bâti urbain permettait le contrôle des quartiers situés extra-muros et représentait la transcription spatiale et idéologique d'une intention politique à la conquête de nouveaux enjeux. Un siècle plus tard, d'autres aspirations incitèrent les autorités politiques et les milieux économiques à coordonner une double intervention aménagiste à travers la construction des cités-satellites d'une part, la reconquête de la ville ancienne au profit des milieux d'affaires, d'autre part.

L'appropriation et l'aménagement de l'espace se réalisent donc à travers un système d'intentions conçu comme un véritable médiateur au sein de la production sociale. Nous ne nous prononcerons pas sur la valeur des arguments productivistes avancés pour justifier l'expansion urbaine. Cependant, les coûts socio-économiques des pratiques aménagistes de l'après-guerre nous incitent à mettre en évidence la rupture, parfois violente, qui peut exister entre les projets de la plupart des habitants et ceux réalisés par les milieux politico-financiers. A cet égard, l'exemple de Cointrin nous semble très significatif de ce type de décalage. L'aménagement actuel de la zone aéroportuaire genevoise est destiné à ren-

forcer l'intégration de la cité à un univers continental et transcontinental dans le but de privilégier son rôle international. L'image traditionnelle d'une centralité et d'un centre d'affaires confondus au pied de l'ancienne cité subsiste, parallèlement à l'apparition d'une centralité complémentaire et concurrente, à Cointrin. Pour l'économie locale, l'attrait de l'aéroport n'est plus à démontrer. Sur le plan existentiel, sa présence peut être considérée comme un désagrément : le bruit des avions et ses effets psycho-sociologiques et physiologiques, l'augmentation du trafic routier et de ses nuisances (bruit, pollution, etc.) dégradent les conditions de vie des riverains. Ceux-ci se sont regroupés afin de valoriser une politique interventionniste plus efficace dans le cadre de l'appropriation et de l'aménagement de l'espace.

Si l'espace des habitants demeure idéologiquement le quartier, c'est essentiellement au niveau de la rue qu'il se concrétise. L'écart est considérable entre les pratiques quotidiennes à ces échelles et les décisions prises par des acteurs investissant la production sociale à l'échelle de la ville, du canton, voire de la nation. Ces pratiques quotidiennes attestent ainsi que la production urbaine n'est pas satisfaisante. Cette insatisfaction apparaît en raison de l'action des décideurs/aménageurs² qui n'intègre pas les aspirations de la plus grande partie des habitants concernés. La caractéristique fondamentale sur laquelle repose toute l'élaboration productiviste de la cité est celle d'une hiérarchisation des possibilités interventionnistes de ses habitants. Concentration spectaculaire de l'échange et de la communication, la ville est développée aux rythmes des nécessités socio-économiques et politiques de chaque époque. Cette dernière oblige à des mutations morpho-fonctionnelles et sociales intenses, afin de permettre la production et la reproduction d'une matérialité promotrice d'un environnement spatial fortement intégré aux objectifs que fixe le groupe social.

Le rôle de la lutte urbaine est de tenter une nouvelle approche des rapports sociaux en dévoilant les aspirations des habitants face au pouvoir d'intervention des décideurs/aménageurs. C'est dans la période de croissance économique de la fin des années soixante que des groupes de quartier vont modifier le climat social, idéologique et politique de la production urbaine. En dénonçant l'élimination systématique du logement populaire et de la vie de quartier, au profit de la tertiarisation de l'espace genevois, ils se confrontent aux acteurs de l'immobilier et à leur source de finan-

² L'Etat est l'entité référentielle qui est seule habilitée à prendre politiquement la décision d'une intervention sur l'espace. Nous l'associons aux grandes entreprises financières, commerciales et industrielles qui possèdent, entre autres, les moyens financiers nécessaires à cette intervention.

cement (banques, compagnies d'assurances, etc.) et le plus souvent également à l'Etat. L'intervention auprès des instances législatives et exécutives est essentielle dans la mesure où les décisions prises par ces autorités peuvent être ouvertement sujettes à contestation (au moyen du référendum, par exemple) et sont menées par des élus qui, en raison de leur mandat, doivent être sensibles aux préoccupations des usagers. Par une telle attitude, les groupes de quartier ne font que mettre en évidence la distorsion qui existe entre les objectifs de l'Etat et ceux des habitants. Cette rupture entre les institutions qui encadrent la vie sociale et économique et la population constitue un véritable "vide social" à l'intérieur de l'espace considéré (Barel, 1982). Celui-ci, qui ne correspond plus à une forme d'identification des pratiques quotidiennes, n'est pas ou mal renouvelé en fonction des aspirations humaines.

3. Pour une définition de la lutte urbaine

La ville devient donc une source de préoccupations pour de multiples acteurs. En ce qui nous concerne, nous n'allons pas inclure toute forme d'opposition dans le champ des luttes urbaines. L'enjeu, c'est un espace concret mais dont l'échelle de compréhension diffère selon les acteurs : à l'échelle du quartier des habitants s'oppose celle de la ville des décideurs/aménageurs. Ceux-ci, dans le cadre de l'aménagement de l'espace, tendent à agir pour sauvegarder leurs intérêts immédiats d'une part, pour maintenir leur contrôle social, opéré à travers leur pouvoir de décision, d'autre part. En face, des habitants qui réfléchissent à la valorisation de leur rôle au sein de la production de ce même espace (Cordey, 1984).

En conséquence, nous définissons la lutte urbaine comme un rapport de pouvoir qui s'établit entre des habitants et les institutions politico-économiques sur le terrain de la production et de la consommation spatiales. Il s'agit donc d'une attitude critique et politique qui tend à refuser les processus de domination qui les empêchent de participer, d'une manière égale avec d'autres, à la réalisation de leurs différents projets. La dimension très locale des luttes conduit M. Castells et d'autres chercheurs à conclure à la subsidiarité des luttes urbaines par rapport à une perspective de changement socio-économique et politique de la société. Pour M. Castells, la lutte urbaine est un mouvement de revendication dont la caractéristique est de ne pas remettre directement en cause la domination des classes dirigeantes mais qui s'intéresse essentiellement à l'habitat, à la qualité de l'environnement, etc. (Donnier & Latour, 1975). Pour l'auteur en question, seuls les mouvements

sociaux peuvent être la source du changement et de l'innovation (Castells, 1973). En conséquence, les luttes urbaines (les mouvements urbains) doivent se transformer en mouvements sociaux pour devenir "une composante d'un mouvement politique mettant en cause l'ordre social, la lutte ouvrière par exemple" (Castells, 1973). La dynamique du changement nécessite donc une liaison étroite entre lutte urbaine et lutte politique où les problèmes liés à la consommation collective s'intègrent à un programme de restructuration sociale et politique de la société (Daolio, 1975).

En ce qui nous concerne, nous pensons que la lutte urbaine intègre deux moments simultanés et interdépendants : le premier consiste à s'opposer concrètement aux détenteurs des moyens politiques et financiers (pétition, utilisation des droits d'initiative et de référendum, grève des loyers, occupation d'immeubles, etc.). Cette opposition intervient à l'échelle du quartier, de l'îlot, de l'immeuble ou de l'appartement. Pour trouver sa complète expression, cette première intervention devrait ensuite se développer à l'intérieur d'une opposition à l'échelle de la ville ou du canton. Cette seconde intervention, plus difficile à réaliser, serait chargée de redéfinir les préoccupations des habitants à l'échelon de la société tout entière, le domaine urbain ne représentant qu'une partie de l'ensemble social produit. En conséquence, remettre en cause la ville, c'est remettre en cause la société qui la contient. Ce second moment ambitionne ainsi de lier la lutte urbaine à la lutte sociale dans le but de repenser les rapports de l'homme à son environnement physique et humain à partir des lieux mêmes d'émergence de ces rapports.

4. La mise en scène des acteurs

En ville de Genève, c'est surtout le premier moment qui fut d'actualité au sein des divers groupements d'acteurs que nous allons présenter. Nous reconnaitrons cependant la nature plus politique des groupes de quartier qui ont continuellement refusé le rapport inégalitaire du pouvoir décisionnel à travers l'enjeu urbain. Seuls ces groupes seront considérés comme les porteurs du message de la lutte urbaine, à travers la recherche d'une redéfinition des rapports sociaux. Il convient donc d'analyser brièvement les comportements des divers groupes d'acteurs afin de les localiser au sein de notre problématique urbaine (Gfeller, 1981). Une telle approche permet également de dénoncer les tentatives de récupération par des groupes qui ne cherchent qu'à institutionnaliser le débat à des fins électoralistes, sans réflexion véritable sur les rapports de pouvoir déjà explicités.

Poser le rapport de l'intervention urbaine à des préoccupations socio-économiques et politiques plus générales, c'est user d'un filtre idéologique qui élimine d'entrée de jeu certains groupes. Prenons un exemple particulier, celui des partis écologistes. Ceux-ci n'entrent pas dans le champ des luttes urbaines et il est nécessaire de relativiser leur approche politique au sein de préoccupations plus fondamentales propres à l'environnement physique en général. Dans le canton de Vaud, le Groupement pour la protection de l'environnement (GPE) répond à cette dernière finalité. La faible intervention politique de ce parti, qui ne cherche que son intégration aux pratiques consensuelles, n'a pas permis une entente avec un second parti, Alternative démocratique, dont les préoccupations quant à l'environnement physique sont l'expression d'une plus large intention politique. Celle-ci est issue de l'influence du mouvement écologique alternatif suisse-allemand, lui-même fortement imprégné des pratiques oppositionnelles des Verts allemands. Si nous prenons l'exemple genevois, la section concernée de l'Institut de la Vie a manqué son rôle de synthèse des luttes sur le fonctionnement urbain en laissant se développer une sectorialisation des problèmes dans le mouvement écologique, cela sans véritable débat sur le sens politique du combat écologique. Il y eut de ce fait une scotomisation de la réalité urbaine au profit d'une vision "physique" de l'écologie. Les groupes politiques genevois ont ainsi pu récupérer les champs d'investigation de cet institut, mais en permettant aussi la création d'un parti interclassiste, le Parti écologiste genevois (PEG). Rien de nouveau donc, le type de préoccupation de ces groupes faisant recette depuis longtemps auprès des instances productivistes. Quant à l'approche humaine de l'écologie, qui s'identifierait très fortement à notre réflexion, elle est régulièrement passée sous silence par les politiciens écologistes, parce que porteuse d'une ambition politique qui s'accommode mal du consensus relationnel actuel.

Pour continuer l'utilisation rationnelle de notre filtre idéologique, changeons d'échelle en examinant les préoccupations des groupes qui interviennent plus précisément dans la ville :

4.1. Les groupes spontanés

Ces groupes interviennent dans des lieux bien localisés : les squatters, les groupes référendaires ou autres formes de regroupement spontanés répondent à des préoccupations conjoncturelles. Ils entretiennent un état de tension relationnelle, d'opposition permanente à un "système de censure" (Médam, 1971) qui éloigne les habitants des processus décisionnels. L'apparition spontanée de

ces groupes est porteuse d'une mobilité relationnelle qui décrit de façon occasionnelle un tel état de fait.

4.2. *Les associations de locataires*

Elles agissent sous la forme d'un syndicalisme de consommation du logement autour de la question du contrat de bail locataire-propriétaire. Sociales-démocraties de la consommation, elles représentent le pendant du syndicalisme ouvrier axé, lui, sur la question du contrat de travail travailleur-entrepreneur. Il s'agit donc d'une préoccupation totalement individualisée autour d'un problème particulier.³

4.3. *Les associations de défense du patrimoine*

Celles-ci ne défendent ni un lieu, ni une relation économique, mais une image. Leur intervention se situe au-delà des contingences socio-économiques par une sensibilisation aiguë à l'image de la ville, à la forme architecturale, aux lieux historiquement reconnus (vieille ville, ensembles architecturaux, etc.). En intégrant cette vision de la ville à des préoccupations plus générales (zone de verdure, problème du stationnement, de la circulation) elles tendent à forger l'idée d'une ville où la dimension humaine se trouverait figée à l'intérieur d'un lieu que leur action pourtant définit : le parc national urbain.

Rejetant ces formes d'association hors de la problématique de la lutte urbaine, nous en arrivons ainsi à ne tenir compte que des seuls groupes suivants :

4.4. *Les groupes de quartier*

Cette partie des mouvements s'intéresse au rapport de l'habitant à son environnement urbain quotidien dans l'optique d'une participation de l'habitant à la création de son cadre de vie. Intervenant à différentes échelles géographiques, ils dépassent les préoccupations uniquement formelles pour investir des champs opératoires intégrant les pratiques urbaines d'une production sociale qui devrait tenir compte des premiers concernés, les habi-

³ Le Mouvement populaire des familles note, en 1977, que 11 % des salariés de Suisse romande sont membres d'une association de locataires, que 20 % des locataires genevois ont participé à une assemblée d'habitants [Mouvement populaire des familles (1979), "Comment vivent-ils, les ménages salariés romands en chiffres" (Genève)].

tants. Sur le plan théorique, la problématique de ces groupes se veut globale et non limitée à des lieux ou à des causes précis. Le refus de la destruction des quartiers populaires, la volonté de maintenir un habitat en ville par un contrôle prononcé du développement des activités tertiaires, l'amélioration des conditions de vie ainsi que la participation des habitants aux décisions concernant les problèmes d'appropriation et d'aménagement de l'espace, telles sont brièvement esquissées les grandes lignes directrices de ces groupes.

Dans la recherche d'une maximisation de leur action, les groupes de quartier tentent de privilégier le rapport à l'habitant. L'influence politique de la lutte urbaine n'est réelle qu'à la condition que le militantisme actif rejoigne les objectifs des habitants concernés. Ceux-ci doivent également ressentir le besoin de concrétiser leurs aspirations au sein d'une structure plus politisée. Ce lien habitant-militant représente le postulat fondamental qui doit déboucher sur un véritable contre-pouvoir, avec d'autres mouvements participants de l'écologie humaine.

5. L'émergence des groupes de quartier

Les groupes de quartier occupent une place privilégiée dans la défense des lieux et la volonté de promouvoir des formes de vie égalitaires. La mise en perspective de leur action ponctuelle dans un contexte plus large mérite attention : "La question est (donc) de savoir si ces mouvements peuvent devenir de véritables mouvements sociaux urbains et remettre en question le pouvoir politique en place, voire le système social que ce pouvoir défend, à partir d'objectifs urbains. Des mouvements qui puissent se dépasser pour devenir des mouvements directement politiques et de masse" (Autrement, 1976).

A Genève, aussi bien en période d'expansion démographique et économique qu'en période de crise, le logement populaire est atteint par les opérations immobilières et la rénovation urbaine. Dans les années soixante, Genève change de visage : l'activité économique croît et la population augmente. Dans le centre de la ville, les décideurs/aménageurs renforcent leur implantation administrative, bancaire, commerciale et projettent un nouveau fonctionnement de la ville, basé sur une motorisation individuelle importante. En contrepartie, de nouvelles localisations résidentielles sont proposées en périphérie agricole. Ces futures cités satellites doivent loger la population attirée par la métropole d'une part, accueillir les habitants chassés du centre de la ville d'autre

part. Dans ce dernier cas, la raison de ce départ en périphérie est due à une intervention sur le bâti urbain qui provoque le remplacement des logements par des bureaux ainsi qu'une augmentation des loyers dans les logements nouvellement construits à la place des anciens.

Avec de telles opérations immobilières, les décideurs/aménageurs imposent des orientations idéologiques au niveau de la planification et de la réalisation d'infrastructures. Les habitants qui se mobilisent comprennent rapidement que leur action ne peut rester sur l'unique terrain de la pratique quotidienne. Par ailleurs, l'évaluation d'un échec de la social-démocratie, de la "paix du travail" et, par association, de la "paix du logement", incite le militantisme issu des événements de 1968 à développer de nouvelles stratégies : "Pour ces militants, la lutte urbaine est un prétexte et un espoir de conscientisation des masses populaires qui doit déborder le cadre du logement pour aboutir à la remise en question de la société tout entière" (Donnier & Latour, 1975).

Dès 1969 aux Pâquis, 1970 aux Eaux-Vives, 1971 à Plainpalais et à la Jonction, l'ampleur des opérations immobilières suscite la réaction des groupes organisés et des locataires. Dans tous ces quartiers, à chaque fois, à partir d'une situation concrète où des institutions publiques sont mises en cause, le but des initiateurs est de conscientiser les habitants aux problèmes urbains par leur mobilisation hors des structures des partis traditionnels et avec pour objectif leur confrontation directe à un Etat pris comme serviteur des intérêts des décideurs/aménageurs. L'espace urbain représente ainsi le terrain concret des contradictions sociales sur lesquelles, finalement, les militants des groupes de quartier veulent agir. Les revendications sont concrètes mais portent toujours en elles une dimension socio-politique plus large. A Plainpalais, en 1971, le mouvement des habitants revendique un terrain de jeux là où doit se construire un ensemble administratif. Plus tard, il s'oppose à l'abattage de quelques arbres là où une route et un ensemble de logements HLM sont prévus. Aux Eaux-Vives, le groupe d'habitants demande un parc public et la protection d'un cèdre contre la construction d'un foyer pour femmes seules par une fondation publique.

En raison du caractère sectoriel de leur lutte, les militants cherchent un appui dans la création d'un comité unitaire fonctionnant parallèlement aux organes propres à chaque quartier : le Comité action logement (CAL, 1972) auquel succèdera rapidement le Comité action ville (CAV, 1972) témoignent d'une volonté d'entretenir une communauté d'action sur la question du logement d'abord, sur les conditions de protection de l'urbain et de vie existantes dans l'agglomération urbaine ensuite. C'est surtout

amener des groupes d'action et des personnes à exercer une action directe sur leurs conditions de vie en étant porteur d'un mouvement de transformation sociale et politique. Malgré cela, l'affrontement unique et central avec l'Etat conduit les groupes de quartier à s'effacer après l'échec de leurs premières actions. Seul le Groupe d'habitants des Eaux-Vives, à l'assise plus profonde et à l'articulation aux processus institutionnels plus précise, survit. La récession économique venant, les opérations d'assainissement urbain qui marquent le paysage et agitent l'opinion ont laissé place à une multitude de chantiers à peine visibles, où le locataire se sent bien seul face à son propriétaire.

Il faut suivre les déplacements de population dans le canton et l'obsolescence du logement HLM pour découvrir les luttes des habitants. En effet, c'est dans les cités satellites érigées par les décideurs/aménageurs que la solidarité des locataires déclenche des actions contre les hausses de loyers qui les touchent en masse. Entre 1975 et 1978, la lutte urbaine apparaît à Onex, au Lignon et aux Avanchets. Opposés à leurs propriétaires qui sont, entre autres, des syndicats de travailleurs, les habitants s'organisent en dehors des grandes associations de locataires (ASLOCA) dont font partie ces mêmes syndicats ouvriers. Cette renaissance de la lutte urbaine se remarque aussi en ville avec l'action contre le projet de restructurer l'arrière de la gare de Cornavin, enjeu hérité des interventions programmées dans l'expansion des années soixante. C'est un quartier entier, habité, que les décideurs/aménageurs veulent assainir et organiser pour accueillir les équipements ferroviaires, postaux et commerciaux nécessaires à une grande agglomération. En 1975, les militants de la première heure fondent l'Action populaire aux Grottes (APAG). L'objet de l'intervention n'est pas nouveau, mais son ampleur va susciter un mouvement important qui deviendra rapidement exemplaire.

Les succès obtenus sur le terrain par l'Action populaire aux Grottes incitent les militants des autres quartiers, à partir d'une réflexion sur leur lieu d'habitation, à développer des stratégies à l'échelle de ce lieu, adaptées aux nouvelles attitudes des décideurs/aménageurs qui mettent en oeuvre cette fois des projets plus diffus, donc multiples. En même temps, entre les groupes de quartier, se créent des liens plus pragmatiques d'échanges, de soutiens, qui prennent le pas sur la volonté d'imposer des lignes d'actions globales. C'est dans ce contexte que se crée et se développe la Fédération genevoise des associations de quartiers et d'habitants, dont le projet sera plus communautaire que celui des Comités précédents et déjà cités.

Lorsque naît la lutte urbaine genevoise, la ville est le terrain d'une intervention massive et concentrée de la part des déci-

deurs/aménageurs. Cela permet aux militants des groupes de quartier d'utiliser l'espace urbain comme outil de reconnaissance de leurs revendications socio-politiques. Par la suite, l'échelle d'appréhension de l'espace comme lieu d'affrontement entre les acteurs sociaux change. L'enjeu, de théoriquement construit et politisé qu'il a été, est restitué sur un terrain concret. La recherche de la qualité de la vie place l'individu au point de départ d'une intervention plus discrète qui tente de faire comprendre le besoin de construire un environnement adapté aux préoccupations sociales, économiques et écologiques des années quatre-vingts. Ce constat doit être replacé dans un contexte socio-économique où les interventions sur le bâti urbain ne sont plus massives, mais diffuses. En conséquence, les groupes d'acteurs concernés interviennent en des lieux plus localisés à l'échelle de l'appartement, du coin de rue ou de l'immeuble.

5.1. L'action des groupes de quartier

Le mouvement urbain est le fait de salariés, de locataires, c'est-à-dire finalement de dépendants, qui représentent une minorité remarquable. Ce fait confère une portée d'intérêt général aux préoccupations qu'elle exprime. Cette minorité est représentée par des militants issus de milieux dont la position sociale et économique leur permettent la disponibilité, voire qui ont la tâche de réfléchir, d'assister : "(...) une fraction de professionnels qui joue le rôle qui avait été celui des ouvriers qualifiés dans la société industrielle. Ils parlent au nom de la connaissance contre les appareils qui cherchent à la soumettre à leurs intérêts et s'allient à ceux qui sont rejetés à la périphérie par les appareils centraux, et qui sont soumis à la puissance de ceux-ci" (Touraine, 1978).

"Se défendre avant tout", tel est le mot d'ordre des habitants et leur unique possibilité d'agir. Ceci est la conséquence d'un système social où la Constitution ne reconnaît qu'au citoyen propriétaire le droit d'agir sur l'urbain. Ce mode d'exclusion est encore renforcé par les lois de construction qui ne définissent pas le concept de "population" de façon aussi large que la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.⁴ Les groupes de quartier veulent porter le débat hors des canaux politiques traditionnels et donner un rôle plus important à leur base. Mais la force du système étatique, la présence de militants qui sont parfois, en même temps, des professionnels des services publics, les conduisent, au mieux, à articuler les différents terrains d'action, au pire, à privilégier celui

⁴ Loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, Article 6.

de l'institution et à créer une rupture entre ceux qui savent et la masse anonyme. L'usage des canaux obligés de l'expression des citoyens dans le système politique et institutionnel suisse conditionne en général l'action des militants et l'y réduit même parfois.

Chacune des actions qui constituent ce vaste mouvement d'opposition ressemble à une escarmouche. Dans leur addition, elles montrent la volonté d'intervenir de la part des habitants. Elles ne représentent en tout cas pas un processus d'obstruction, voire une mise en crise de l'activité de construction que dénoncent certains promoteurs immobiliers genevois. L'image générale évoque, d'une part, une guerre de positions sur le terrain de la résidence et, d'autre part, des secteurs démilitarisés dans les centres d'échange et de gestion. A chacun son espace : les centres urbains aux décideurs/aménageurs, les quartiers périphériques, entre autres, à leurs habitants. C'est que la forme de connaissance (ou de méconnaissance) de l'organisation urbaine et le choix d'agir avec une population mobilisable amènent les groupes à investir les quartiers populaires, mais à ignorer, à ne pas comprendre dans leur système d'analyse, les centres nerveux de l'organisation urbaine.

Sur le terrain, certaines actions des groupes de quartier aboutissent à un résultat concret, ou à un compromis, et prouvent ainsi le bien-fondé de leur intervention. Même en cas d'échec, l'action reste formatrice par le rassemblement de personnes et les échanges d'opinions qu'elle a pu susciter. Nombreuses sont aussi les actions qui amènent les décideurs/aménageurs à modifier leur stratégie et à tenir compte des opposants. Le compromis qui en résulte montre alors la capacité du groupe de quartier de porter un avis digne d'intérêt et d'agir sur la structure urbaine. L'actuelle politique de conciliation que mène le chef du Département des travaux publics, surtout en matière de rénovation de logements et de protection des locataires, en est une illustration.

5.2. Au rythme des stratégies des milieux économiques et politiques

L'action des groupes de quartier s'ancre dans la production urbaine qui, sans jeu de mot, est le terrain même de l'action des décideurs/aménageurs. La stratégie des groupes tente de suivre celle de la transformation urbaine. Passées les grandes opérations d'assainissement de la période d'expansion économique, les promoteurs des secteurs privé et public adoptent une stratégie de reconquête diffuse de l'espace urbain, adaptée aux réalités économiques actuelles. Il incombe encore une fois aux groupes de quartier de démontrer que la ville se transforme toujours en défaveur de ses

habitants, quelle que soit la stratégie mise en place. L'exemple du quartier des Grottes est significatif à ce sujet. Dans ce quartier, au trois-quarts propriété des pouvoirs publics municipaux l'Action populaire aux Grottes put développer une stratégie d'opposition simple aussi longtemps que le projet porta sur un changement complet de sa structure physique et sociale ainsi que sur son intégration à un réseau de communications régional. Une fois le projet d'ensemble refusé, la stratégie des décideurs/aménageurs changea. La réalisation des équipements d'échange et de communication fut dissociée des projets de rénovation, eux-mêmes fractionnés. La gauche opposée à l'opération d'assainissement devint gestionnaire de la rénovation progressive. Dans cette situation, l'Action populaire aux Grottes avait le choix entre l'alliance ou l'autonomie. Contrairement à d'autres exemples européens où les militants/opposants d'un moment devinrent ensuite les gestionnaires du changement, le groupe en question choisit de rester dans l'opposition et de mettre en péril, à la fois sa crédibilité et sa présence dans le quartier.

5.3. Regroupements et éclatements des groupes de quartier

Afin de répondre à ce que l'on peut considérer comme une stratégie d'ensemble des transformations de la ville par les décideurs/aménageurs, les différents groupes de quartier ont cherché à s'organiser de manière centrale. Réunis d'abord autour de la question du logement au sein du Comité action logement (CAL), ces groupes réfléchiront à d'autres aspects du développement urbain. Ainsi, au CAL succèdera le Comité action ville (CAV). D'émergence locale, une telle union présentait l'inconvénient, aux yeux de certains militants, de passer d'une coordination nécessaire des actions locales à leur contrôle central. Un tel enjeu suscita des scissions et, finalement, l'échec du regroupement. La conséquence d'un tel renoncement fut que les groupes choisirent, après plusieurs tentatives de certains, de mener des luttes globales de consommateurs, de rester sur le terrain du logement et de renforcer le contact avec les habitants dans le quartier de résidence de leurs militants.

C'est à l'occasion de l'opposition d'un groupe de quartier à la construction d'un garage collectif à Plainpalais que la solidarité esquissée va renaître. L'enjeu dépassait les limites du quartier et du logement en intégrant la question des transports dans l'agglomération. En 1980, les groupes de quartier créent la Fédération des associations de quartier et d'habitants. Afin d'éviter les erreurs qui avaient provoqué la chute de l'ex-Comité action ville, l'organisation est fondée sur un système fédéraliste constitué de délè-

gués des groupes et doté d'un contrôle démocratique des décisions. Les statuts reflètent la volonté des groupes d'assurer leur indépendance au sein de l'association, tout en développant des actions collectives. Dans une situation de crise du logement et de rénovation urbaine, la fédération devient un interlocuteur politique important. A l'image des partis verts, elle peut penser agir directement sur le terrain parlementaire en se présentant aux élections.

Cependant, les garanties statutaires de fonctionnement sont encore insuffisantes. Dans une organisation qui réunit des militants de provenances politiques diverses, voire antagoniques, l'objectif paraît difficile à atteindre puisqu'il s'agit à la fois de développer de nouveaux modes de gestion, tout en cherchant à rester efficace sur le terrain de l'action. A travers l'appui à des groupes isolés dans leur quartier, il s'agit de maintenir une autonomie d'action au sein d'une organisation centrale. D'autre part, une opposition se développe entre des militants qui fondent leur réflexion sur l'action de quartier, au risque de méconnaître des enjeux les dépassant et d'autres, connaisseurs des stratégies globales, voulant leur inféoder les actions locales. Pour les uns, la défense du quartier n'est qu'un prétexte à une lutte plus vaste qui vise à transformer les rapports sociaux : pour les autres, elle représente en elle-même la recherche d'une maîtrise de son cadre de vie. Au gré des enjeux, des stratégies et de la provenance idéologique des militants, chaque groupe suit une voie ou l'autre. Le cheminement de chacun est débattu dans le groupe et provoque de fortes tensions au sein de la fédération. Difficilement construite, cette dernière vacille et se divise. Un tel état de fait est finalement significatif de la difficulté de construire des stratégies collectives à partir de conceptions du changement antagoniques.

Actuellement, l'occupation de logements vides ou en instance de rénovation est une réaction contre une crise qui soustrait des logements au marché et ce, sur l'ensemble de la ville. Dans ce cas, la stratégie des groupes est définie centralement, mais la mise en oeuvre est décidée par chaque association. Une telle action dépasse le cadre de l'aménagement de nos conditions de vie et atteint les mécanismes mêmes du marché du logement. Vu l'ampleur prise par ce mouvement d'occupation, certains veulent centraliser les décisions, malgré les divergences existantes à ce sujet. Manipulations, clivages des positions, scissions ne manquent pas à nouveau de se produire et de ternir l'image du mouvement des luttes urbaines. Si certains tentent de récupérer le nom de la fédération dans des actions individuelles, les groupes les plus attachés au développement d'une solidarité entre associations se sont repliés dans les quelques quartiers d'où ils peuvent développer des stratégies autour de faits concrets et avec l'appui des habitants. Cepen-

dant, une globalisation des actions n'est pas reniée; elle veut être au contraire articulée à celle du quartier et reliée à l'intervention dans la politique institutionnelle. L'objectif est élevé, à savoir introduire dans la Constitution genevoise, à côté du droit à la santé, à l'instruction, etc., celui du droit au logement.

6. Conclusion

Sur le plan genevois, nous avons énoncé deux constats : premièrement, la très nette localisation de la lutte urbaine dans certains quartiers de la ville, dans un face-à-face avec les décideurs/aménageurs privés et publics pour la récupération de territoires. Deuxièmement, la faiblesse de l'action coordonnée d'une contestation politique du monopole d'intervention d'un nombre restreint d'acteurs. Pour indispensable et compréhensible qu'elle soit, l'action localisée peut empêcher la mise en place d'une stratégie globale des habitants face à l'appropriation et à l'aménagement de l'espace. Cette absence de stratégie à l'échelle de la société tout entière est certainement induite par l'action des décideurs/aménageurs qui interviennent de façon diffuse, selon des rythmes et des lieux fixés en fonction de la conjoncture et des surfaces disponibles. Sans être en possession d'une politique d'intervention possible à différentes échelles géographiques, l'habitant se trouve obligé d'agir sur les seules portions d'espace dans lesquelles il se sent directement menacé et contraint d'utiliser les moyens institutionnels que la démocratie lui accorde. Il semble également qu'une appréhension politique du phénomène de la lutte urbaine dans un mouvement d'opposition sociale plus vaste (syndicats, partis, etc.) aurait peut-être permis de sensibiliser une couche plus importante de la population aux mécanismes d'appropriation d'une part, de participation des habitants à l'élaboration de leur cadre de vie, de prise en compte, finalement, des phénomènes dans leur globalité, d'autre part.

Une autre cause peut être avancée au sujet de la faible participation de l'habitant : sa difficulté d'intégration aux groupes de quartier résulte peut-être d'une action interclassiste qui tend à regrouper des individus dont les projets socio-économiques diffèrent. A se vouloir interclassistes les groupes de quartier ne font que reproduire la traditionnelle attitude consensuelle caractéristique de notre mode de production. Notre société de consommation dilue la conscience de classe au profit de l'accès à une matérialité fortement généralisée à l'ensemble social. En conséquence, les militants doivent tenter de définir plus précisément leurs intentions politiques. Ceci, dans l'optique d'un redimension-

nement des groupes d'acteurs réellement intéressés à la lutte urbaine telle que nous l'avons définie, et porteuse d'un nouveau rapport entre l'homme et son environnement physique et humain.

L'espoir réside peut-être dans l'action d'organismes tels que la Fédération des associations de quartier et d'habitants qui pourraient devenir des arguments de lutte dans la proposition que nous voulons faire d'une affirmation plus politique de la lutte urbaine, qui dépasse le cadre restreint de la ville, pour l'intégrer dans une opposition plus générale au mode de production à finalité productive. Cet organisme devrait être l'expression d'une stratégie qui, au-delà des idéologies actuelles, exigerait la formulation de nouvelles propositions politiques à savoir :

- le rejet de l'isolationnisme par quartier, mais le respect de l'autonomie des groupes de quartier. A travers le discours local, généraliser une action sur la ville, cohérente et suffisamment vaste pour intégrer les problèmes urbains à l'intérieur de l'ensemble des pratiques spatio-sociétales. Remettre en cause le mode de production urbaine, c'est remettre en cause l'ensemble de la société en démontrant que l'intervention sur le bâti urbain n'est qu'une focalisation particulière d'une intention plus globale;
- la formation d'une organisation collective qui puisse être le relais entre les différents lieux de production sociale (lieux de travail, de loisir, d'habitation, etc. ...) qui sont parfois des lieux de contestation intense (lutte syndicale, lutte urbaine). Nous approchons ainsi la généralisation d'un débat qui verrait la lutte urbaine rejoindre la lutte de classes;
- la politisation du discours sur l'urbain pour remettre en cause la relation de pouvoir établie et qui s'appuie essentiellement sur l'action politique pour affermir son autorité;
- la relation avec les autres parties du mouvement ouvrier pour déplacer les conditions locales et sectorielles de l'action des militants de quartier.

Vu sous cet angle, un tel organisme pourrait devenir un véritable mouvement politique créateur du contre-pouvoir auquel nous avons fait allusion. Constatant dans les faits l'émergence de l'action sur le quartier, nous nous sommes aperçus qu'elle correspondait en même temps à l'essor des préoccupations écologiques. Ainsi cette expression s'est-elle renforcée et, avec l'aide peut-être de la crise de l'immobilier et de l'économie en général, a-t-elle pu atteindre la force d'un contre-pouvoir. Ce mouvement est remarquable par la qualité de ses interventions. Peut-il être en conséquence un facteur de changement social ? L'histoire récente

genevoise tendrait à répondre de façon positive, surtout dans le domaine du logement. Malgré ses envies et ses tentatives, la lutte urbaine n'a pas encore trouvé les structures qui puissent renforcer sa présence au sein de l'organisation urbaine. De plus, et il est important de le préciser, les groupes de quartier n'ont jamais eu la prétention d'être, seuls, les acteurs du changement social. En définitive, l'espoir, c'est de penser que ces luttes seront les moyens par lesquels les habitants pourront reprendre un jour possession de l'espace qui leur appartient pour instaurer un cadre de vie qui leur soit propre.

BIBLIOGRAPHIE

- BAREL Yves (1982), "La territorialité", Géopoint 82 (Universités de Genève et de Lausanne, Groupe Dupont), 409-422.
- BASSAND Michel (1984), "La région urbaine : un ordre social et spatial nouveau", in Publications de l'Université de Lausanne, L'homme dans la ville, Payot, Lausanne, 149-158.
- CASTELLS Manuel (1972), La question urbaine, Maspero, Paris.
- CASTELLS Manuel (1973), Luttes urbaines, Maspero, Paris.
- CORDEY Philippe (1984), Appropriation et aménagement du territoire : Genève, essai d'écologie urbaine (Thèse de doctorat No. 306, Université de Genève), Verlag Peter Lang A.G., Bern.
- DAOLIO Andreina (1975), "Les luttes urbaines en Italie", Espaces et Sociétés No. 15, Anthropos, Paris, 105-115.
- DONNIER Pierre-Alain & LATOUR Michèle (1975), Urbanisme et lutte urbaine, Mémoire du Département de sociologie, Université de Genève Genève.
- FOSSAERT Raymond (1977), La société, Tome 1, Seuil, Paris.
- GARNIER Jean-Pierre & GOLDSCHMIDT D. (1978), La comédie urbaine ou la cité sans classe, Maspero, Paris.
- GFELLER Philippe (1981), Le théâtre urbain genevois, Centre européen d'écologie humaine, Université de Genève, Genève.
- GOFFMAN Erving (1973), La mise en scène de la vie quotidienne, Ed. de Minuit, Paris.
- HANNERZ Ulf (1983), Explorer la ville, Ed. de Minuit, Paris.
- LEFEBVRE Henri (1968), Le droit à la ville, Anthropos, Paris.
- LEFEBVRE Henri (1970), La révolution urbaine, Gallimard, Paris.
- MARTIN Josée (1985), Les groupes de quartier : comparaison entre les villes de Québec et de Genève, Université laval, Québec.
- MEDAM Alain (1971), La ville-censure, Anthropos, Paris.
- MEDAM Alain (1976), Conscience de la ville, Anthropos, Paris.
- REVUE AUTREMENT (1976), No. 6 :Contre-pouvoir dans la ville (Stock, Paris).
- TOURAINÉ Alain (1978), La voix et le regard, Seuil, Paris.

